

Maladies Professionnelles Indemnisables

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com

Tableau RG 19 : Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses).

Tableau RG 40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques [...].

Tableau RG 45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E.

Tableau RG 46 : Mycoses cutanées.

Tableau RG 53 : Affections dues aux rickettsies.

Tableau RG 54 : Poliomyélites.

Tableau RG 56 : Rage professionnelle.

Tableau RG 65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Tableau RG66 : Rhinites et asthmes professionnels.

Tableau RG 68 : Tularémie.

Tableau RG 80 : Kératoconjunctivites virales.

Tableau RG 86 : Pasteurelloses.

Tableau RG 95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel).



Membres de l'APST



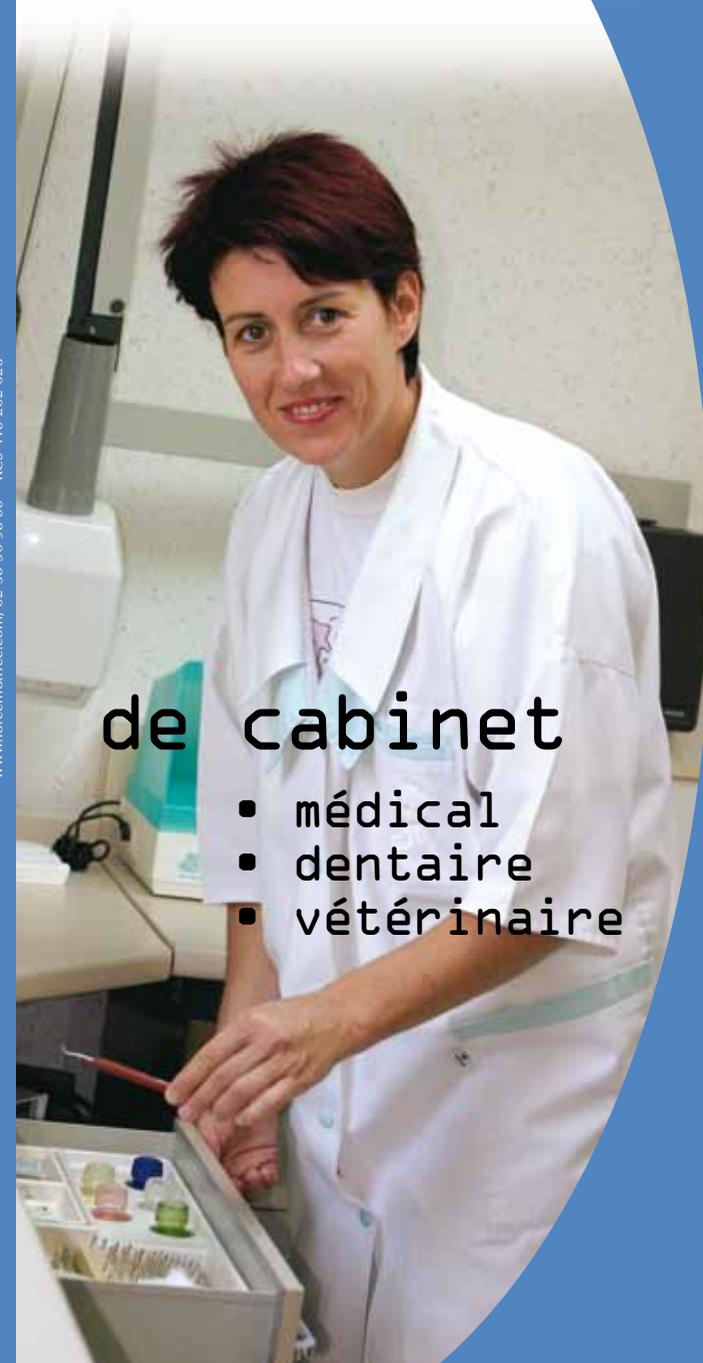
Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée (art. R.4624-18).



UNE PROFESSION

Assistant(e)



de cabinet

- médical
- dentaire
- vétérinaire

www.forcemotrice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013



Dans quelles situations de travail

- ⇒ Lors de la récupération et du nettoyage du matériel
- ⇒ Lors de l'aide aux soins
- ⇒ Lors de l'élimination des déchets
- ⇒ Lors de l'utilisation de produits chimiques ou de préparations thérapeutiques
- ⇒ Lors du nettoyage des plans de travail, sols, sanitaires
- ⇒ Lors de l'utilisation de gants en latex
- ⇒ Lors de la réalisation d'examen radiologiques

Ce que vous risquez

- ⇒ **Des accidents**
 - Plaies
 - Piqûres
 - Morsures
- ⇒ **Une contamination**
 - Virale (hépatites B, C, rage, sida...),
 - Bactérienne, parasitaire ou mycosique
- ⇒ Des effets toxiques liés aux produits chimiques, intoxication aiguë, effets à long terme
- ⇒ Des manifestations allergiques, cutanées ou respiratoires
- ⇒ Des pathologies liées aux rayonnements ionisants



Comment prévenir les risques

- Porter des vêtements et des protections adaptées à l'activité : blouses, gants, masques, lunettes...
 - Utiliser des collecteurs spécifiques pour le recueil des déchets et du matériel souillé (aiguilles, lames...)
 - Ranger les instruments sales dans le même sens dans le bac de décontamination
 - Prendre connaissance des étiquetages et des consignes d'utilisation des produits
 - Port de dosimètre
- ⇒ **Votre employeur doit vous informer**
 - De la toxicité des produits manipulés
 - De la conduite à tenir en cas d'exposition au sang (consignes et numéro d'urgence à afficher)
 - ⇒ **Certains vaccins sont obligatoires ou recommandés**
 - DTP, hépatite B, rage... Votre médecin du travail prescrira les vaccinations nécessaires après évaluation du risque lié à votre activité
 - Porter un dosimètre et des équipements de protection est impératif si vous effectuez des examens radiologiques